

signé électroniquement le 08/02/2017
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Procurations : 6

Délibération rendue exécutoire le :

10 FEV. 2017

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 30/01/2017

Affichage en date du : 30/01/2017

Publication de la présente en date du :

10 FEV. 2017

Reception en préfecture : - 9 FEV. 2017

N° 2017-02-09

L'an deux mille dix-sept

Le six février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Bernard RIOUAL, M. Michel ALBRECHT à M. Antoine BEUGNARD, Mme Martine BIZIEN à M. Robert THOMAS, M. Francis LE BIAN à M. Yves DU BUIT, Mme Myriam LE LEZ à M. Damien DESCHAMPS, Mme Roseline THOMAS à Mme Françoise GUENEUGUES.

Secrétaire de Séance : Mme Karine APPERE.

Objet : Médiathèque de Plouzané - Tarification.

Rapporteurs : M. Damien DESCHAMPS

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29,

M. Damien DESCHAMPS, Adjoint au maire délégué aux Finances, rappelle à l'assemblée que Plouzané, avec les communes de Brest, le Relecq-Kerhuon, Guipavas, Guilers et Gouesnou, ont entrepris une mise en réseau de leurs médiathèques. Cela est permis techniquement par la mise en place d'un outil informatique commun.

Pour permettre cette mise en réseau, il est nécessaire d'adopter des tarifs communs aux six villes pour ces services partagés. Ainsi, il est proposé de créer ces tarifs inexistantes.

En outre, un tarif de transition est proposé pour permettre à un abonné à une des médiathèques, d'étendre son abonnement au réseau, jusqu'à échéance de son abonnement communal.

Par ailleurs, M. DESCHAMPS attire l'attention sur le fait que, par cohérence et souci de lisibilité, il apparaît pertinent de rendre la grille tarifaire des prestations locales au sein de la médiathèque de Plouzané, homogène avec la grille "réseau" et avec celles des autres communes membres de celui-ci. Elle propose de les mettre à jour.

Ainsi, la grille tarifaire pourrait évoluer telle que présentée en annexe. Elle sera applicable à compter du lancement officiel de ce nouveau réseau.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs proposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à leur mise en œuvre.
- **DIT** que la présente prendra effet à compter du lancement officiel du service de mise en réseau

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 février 2017

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Projet tarification médiathèque

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

10 FEV. 2017

ID : 029-212902126-20170206-D2017_02_09-DE

	Réseau		Plouzané aujourd'hui (depuis 2007)		Nouvelle Tarification pour Plouzané	
	6 communes	Extérieur	Plouzanéen	Extérieur	Plouzanéen	Extérieur
Demandeur d'emploi	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
RSA	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
< = 18 ans	Gratuit	10 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personnel médiathèque	Gratuit		Gratuit par usage		Gratuit	
Enseignants	Gratuit		Gratuit	22 €	Gratuit	
Assistants maternelles	Gratuit		Gratuit	22 €	Gratuit	
Etudiants	Gratuit	Gratuit	10 €	22 €	Gratuit	Gratuit
QF <= 510	Gratuit	Gratuit	10 €	22 €	Gratuit	Gratuit
CMU	Gratuit	Gratuit	10 €	22 €	Gratuit	Gratuit
ASPA, AAH, ASS, ASI, ATA, ADA	Gratuit	Gratuit	10 €	22 €	Gratuit	Gratuit
Structures dont l'utilité est reconnue dans le domaine de l'éducation, du social ou de la santé, localisées à Plouzané.			Gratuit	22 €	Gratuit	
ATSEM	Pas d'abonnement réseau		Gratuit	22 €	Gratuit	
19 à 24 ans	Gratuit	10 €	10 €	22 €	Gratuit	Gratuit
>= 25 ans	18 €	28 €	10 €	22 €	13 €	25 €
Famille (tarif individuel pour chaque adulte d'une même famille, à partir de 2 adultes > 18 ans)			8 €			
Famille (tarif individuel pour chaque adulte d'une même famille, à partir de 2 adultes > 25 ans)					11 €	
Remplacement carte perdue	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Pénalité de retard (3ème rappel)	2 €	2 €	2€ / 3€	2€ / 3€	2 €	2 €
Transition d'abonnement (1ère année)	2 €	2 €				
Utilisation poste informatique >1/4h pour non abonné			Gratuit (sauf médiapole)	Gratuit (sauf médiapole)	1 €	1 €